

COMMUNE DE GORCY

PLAN LOCAL D'URBANISME

4. RÈGLEMENT

4.2. RÈGLEMENT GRAPHIQUE

4.2.2. Village

Echelle 1/2000

Document de travail
octobre 2023

Cachet de la Mairie et
signature du Maire :
Bernard FONTAINE
2024/09/26 11:50:02 +0200
Ref: 7276379-09113811-G
Signature numérique
de la Mairie

Approuvé le :
Révisé le :
Modifié le :
Mis à jour le :



« Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'État réservés © 2021 »

- Découpage en zone avec indication du type de zone
- Emplacement réservé
- Espace boisé classé
- Règle architecturale particulière
- Implantation obligatoire
- Marge de recul
- Bâti existant à la date d'approbation du PLU
- Éléments remarquables du paysage (Art.L.151-19 L.151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Chemin à conserver
- Chemin à créer
- Élément naturel et paysager à protéger
- Élément patrimonial
- Espace arboré protégé
- Cours d'eau (DDT 54)
- Visible
- Busé
- Recul obligatoire de 10m de part et d'autre des cours d'eau

